



La pratique de la capoeira vise l'épanouissement physique et psychique de l'individu. Sa recherche d'intégration et d'adaptation sociale s'exprime au travers de son code moral qui prône : le sens de l'honneur, la fidélité, la sincérité, le courage, la bonté et la bienveillance, la droiture, le respect, la modestie et l'humilité, le contrôle de soi.

Pour les enfants, il vise à canaliser leur agressivité naturelle pour la transformer en une combativité contrôlée et créative.

Quelle meilleure base pour le chemin de la vie ? La pratique régulière de la capoeira permet un développement harmonieux du corps et de l'esprit, ainsi que l'acquisition de nouveaux réflexes et d'une coordination.

Voici dans cette charte, les droits et les devoirs de chacun, lorsque l'on veut pratiquer la capoeira dans les meilleures conditions au sein de la CECA.

L'ENSEIGNANT

L'enseignant s'engage à :

1. Considérer de façon égale et équitable tout pratiquant, indépendamment de critères sociaux, des origines ou de la religion.
2. Donner le meilleur de ses capacités pédagogiques et de son savoir-faire technique.
3. Garantir l'intégrité physique des pratiquants et réduire autant que possible les risques de blessure.
4. Constamment chercher à élever le niveau technique, physique, moral et mental des élèves.
5. Connaître et prendre en compte les spécificités éventuelles de chacun, tout en respectant les objectifs du groupe.
6. Etre présent à tous les cours, ou dans le cas contraire, faire appel à un remplaçant pour ne pas annuler le cours de capoeira.
7. Dans le cas d'une absence exceptionnelle, à prévenir tous les adhérents par sms, appel ou mail de son indisponibilité bien avant l'heure de cours, que les élèves aient le temps de s'organiser.
8. Etre responsable de son groupe lors de déplacements à l'extérieur, rodas, rencontres ou stages.
9. S'organiser pour que les enfants puissent avoir un endroit où loger lors d'un événement.
10. Informer les parents des événements à venir, et les impliquer à leur niveau dans l'organisation du groupe.
11. Organiser des rodas régulières, ainsi qu'un repas afin que tous les élèves puissent se connaître et se rencontrer.
12. Rester poli et courtois pendant les cours et en dehors des cours.

LE PRATIQUANT . . .

Le pratiquant s'engage à :

1. Venir aux entraînements et aux rodas avec l'uniforme du groupe.
2. Se présenter à l'entraînement dans un bon état d'hygiène physique et morale.
3. Se présenter 10 min avant chaque entraînement.
4. Respecter les locaux, les pratiquants, les enseignants et les seniors.
5. Prévenir l'enseignant en amont (1 jour avant), de préférence par sms, lors d'une absence.
6. Donner sincèrement le meilleur de soi-même sans calcul, réserve ni arrière-pensées.
7. Laisser ses soucis, préoccupations et désirs personnels à l'extérieur des locaux.
8. Présenter à l'entraînement un état d'esprit positif, déterminé mais sans orgueil, passion ou humilité excessive.
9. Ne pas vouloir dominer ses partenaires, mais chercher à les faire progresser avec soi.
10. Accepter et prendre en compte les remarques et conseils de l'enseignant et des seniors.

Lors des cours suivi :

11. Les pratiquants des cours suivis doivent prévenir de leur absence le plus tôt possible, afin que l'enseignant s'organise.
12. Au bout de 5 absences non justifiées (correspondant à 5 semaines d'absences) pendant l'année, les pratiquants seront obligatoirement admis dans les cours tous niveaux, mieux adaptés à leur rythme.
13. Acheter un instrument ou à en emprunter un pour pouvoir progresser en musique.